



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurances complémentaires

Question écrite n° 92736

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le retour à l'emploi des personnes invalides. Actuellement, les complémentaires prévoyance suppriment leurs versements dès la première heure travaillée. Cette situation n'encourage pas le retour à l'emploi. Aussi souhaite-t-il savoir s'il serait envisageable d'aligner le mode de fonctionnement des complémentaires prévoyance, en termes de suspension des droits, sur celui de la sécurité sociale, qui autorise deux trimestres d'activité avant la révision des droits.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92736

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12184

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)